



# **TABLEAU D'AVANCEMENT MAJOR ENCADREMENT**

**FLASH INFO :**

**Session 2024**

**FO Justice** vous informe de l'ouverture du tableau d'avancement au grade de Major Encadrement au titre de l'année 2024.

Peuvent être promus au grade de Major pénitentiaire filière encadrement sur le Tableau d'Avancement, les Brigadiers-Chefs filière encadrement qui comptent, au 1<sup>er</sup> juillet 2024 six mois d'ancienneté dans leur grade.

- ▶ Les promotions réalisées prendront effet rétroactif au **1<sup>er</sup> juillet 2024**.
- ▶ Le nombre de promotions au grade de Major pour cette voie au titre de l'année 2024 s'élève à **56**.

**Pour rappel, les nominations ne sont pas soumises à la mobilité.**

- ▶ Les résultats de la présente campagne d'avancement seront publiés à compter du **10 février 2025** (afin de prendre en compte les résultats du 2<sup>ème</sup> examen professionnel d'accès au grade de major pénitentiaire dont les résultats seront publiés à compter du 19 décembre 2024).

